

Décret

Générale

colonial

Décret n° 1603/1941 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1941).

n° 1603/1941

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 mars 1941

Numéro JO
n° 536 du 31/07/1941

Date du numéro
31 juillet 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884
Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est approuvé le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1941, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 26.843.000 francs. Art. 2. — Le Secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

PH. PÉTAÏN. Par le Maréchal de France, Chef de l'Etat français : **Le Secrétaire d'Etat aux colonies. Platon.**